

L e CIAS c'est aussi... →

Un Foyer-Logement de 17 lits

Le Foyer-Logement s'adresse à des personnes âgées dites « autonomes ». Cela signifie qu'elles ne perçoivent pas l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). Les destinataires de cet accompagnement sont des personnes qui recherchent de la compagnie, des activités, un cadre sécurisé avec une surveillance 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Un EHPAD de 37 lits

L'EHPAD s'adresse à des personnes âgées dites « dépendantes ». Cela signifie que ces personnes ont besoin d'aide dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne et ont besoin de soins et d'une surveillance infirmière régulière dans la journée.

Certaines chambres de l'EHPAD et du Foyer-Logement peuvent accueillir des couples.

Un Service D'Aide à Domicile

Ce service a pour mission d'apporter aux bénéficiaires des communes desservies par le CIAS un accompagnement de qualité et sécurisé dans la dimension physique, relationnelle et sociale afin de préserver l'autonomie dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne. Il permet le maintien à domicile dans le respect du projet de vie de la personne en préservant les liens sociaux et affectifs et en soutenant les aidants.

N ous contacter →

L'équipe du Service de Soins Infirmiers A Domicile est heureuse de vous accueillir dans ses locaux et se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous renseigner dans vos démarches.

Accueil du public :

5, allée Floréal

73 460 Frontenex

Uniquement sur RDV

Accueil téléphonique au :

04.79.31.11.52

Du lundi au vendredi

De 8 h 30 à 12 h

et de 14 h à 17 h

(sauf le mercredi après-midi)



**Service de Soins
Infirmiers A Domicile**

Ensemble



**pour le maintien
à domicile**

**Centre Intercommunal d'Action Sociale
de la Région de Frontenex**

5, allée Floréal – 73 460 Frontenex

☎ 04 79 31 11 52 @: ssiad@cias-frontenex.fr

A qui s'adresse ce service ?

- Aux personnes âgées de plus de 60 ans et plus, malades ou dépendantes ,
- Ayant une prescription médicale,
- Adhérent à un organisme d'assurance maladie.

Sur un large secteur :



Nos missions

Apporter aux personnes âgées ne pouvant plus accomplir seules certains gestes essentiels de la vie : soins élémentaires d'hygiène et autres actes relevant de la compétence d'aides-soignantes :

Dans le but:

- de préserver l'autonomie de la personne,
- de prévenir / retarder une hospitalisation ou un placement en institution,
- de faciliter le retour à domicile, à la suite d'une hospitalisation,
- de soutenir au mieux l'entourage du bénéficiaire des soins.

Un partenariat avec les professionnels de santé du secteur libéral (infirmiers, pédicures,...) permet d'assurer des soins techniques en complément du service de soins.

L le coût du service

La prise en charge financière de ce service est assurée à 100 % par votre organisme d'assurance maladie.

C Comment bénéficier du service ?

Pour bénéficier du service, une demande de prise en charge doit être faite auprès de l'infirmière coordinatrice par :

Le bénéficiaire lui-même ou sa famille,

Le médecin traitant,

Le centre hospitalier,

L'infirmière libérale,

Le centre local d'information et de coordination gérontologique,

Le service d'aide à domicile.

L le personnel du service

Une infirmière coordinatrice chargée :

- D'identifier les besoins de la personne,
- D'élaborer un plan de soins personnalisé,
- De coordonner la prise en charge globale du bénéficiaire avec les différents intervenants du domicile (infirmière, aide-soignante, kiné, aide à domicile...).

Des aides-soignantes diplômées d'Etat chargées d'effectuer des soins d'hygiène et de confort auprès de la personne.